

ALIZÉ ECO

DOCUMENT DE MISE EN MARCHÉ ET DE FORMATION

- Ce titre de créance complexe vert de droit français émis par Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure), dont l'investisseur supportera le risque de crédit, est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (à partir de la Date de Détermination Initiale et en l'absence d'un Remboursement Automatique Anticipé dont les conditions sont détaillées en page 23).
- Période de souscription : du 9 décembre 2021 au 1 juillet 2022
- Code ISIN : FR00140066K1
- Ce produit rentre dans la procédure spécifique des « produits complexes » au sens de la recommandation ACPR 2010-R-01 du 15 Octobre 2010 et de la position AMF n°2010-05 du 15 Octobre 2010 modifiée le 8 octobre 2018. Observer les diligences spécifiques à la commercialisation des produits complexes au sens de la recommandation ACPR 2016-R-04 du 13 Décembre 2016 et de la position AMF n°2010-05 du 15 Octobre 2010 modifiée le 8 octobre 2018.

Rédaction achevée 21/10/2021

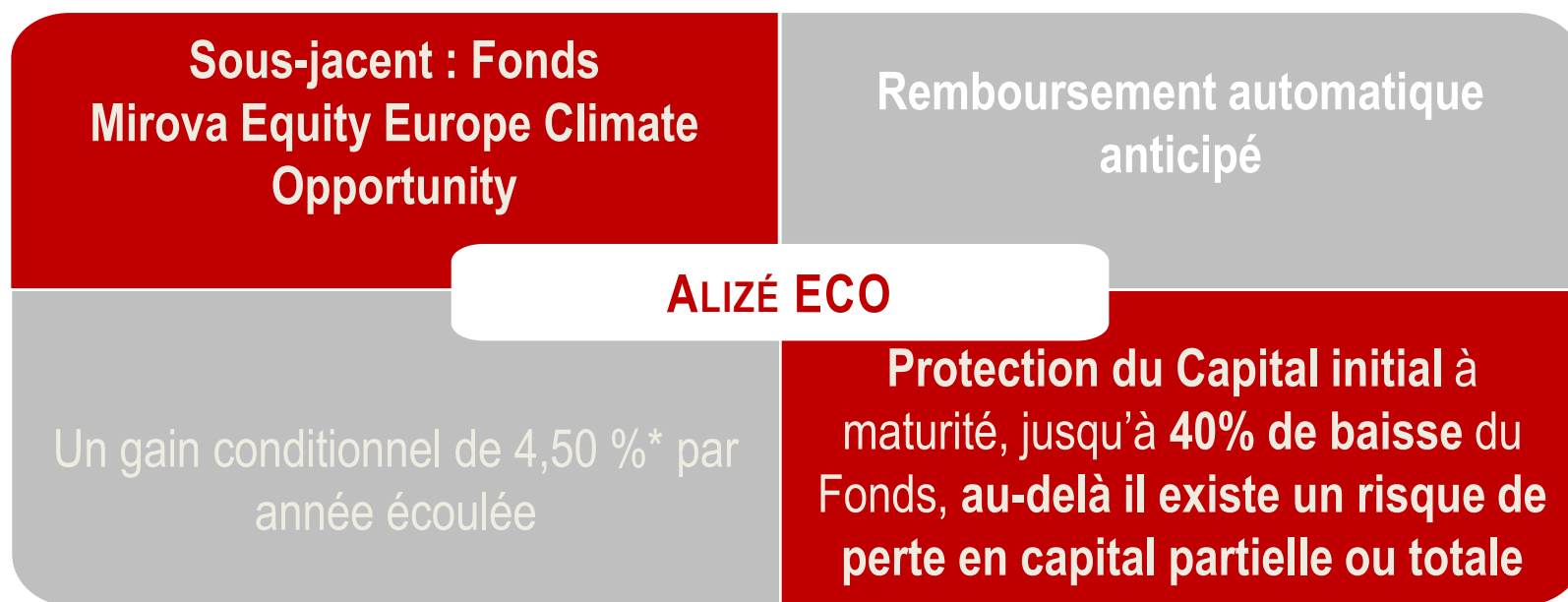
Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

ALIZÉ ECO

- Période de commercialisation : **du 9 décembre 2021 au 1 juillet 2022**
- Titre de créance complexe vert **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**
- Durée maximale d'investissement conseillée : **8 ans**
- Emetteur : **Natixis**
- Eligibilité : **Comptes-titres ordinaires**, contrats d'**assurance-vie** et/ou de **capitalisation** en unités de compte
- Alizé ECO est destiné à une clientèle non-professionnelle au sens de la Directive 2014/65/UE MIFID2. D'une durée maximale de 8 ans, il permet à l'investisseur de s'exposer au marché actions de la zone euro **en contrepartie d'un risque de perte en capital.**

ALIZÉ ECO EN UN COUP D'ŒIL

Une formule dynamique cherchant à répondre à une demande de rendement élevé : un objectif de gain de 4,50 %* par année écoulée en contrepartie d'un risque de perte en capital



* Si à une Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé ou à la Date d'Evaluation Finale, le Fonds est supérieur ou égal à 90 % de son Niveau Initial.

Le gain conditionnel est hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, de droits de garde et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'un compte-titre, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

SOMMAIRE

Partie 1 **Le sous-jacent : Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity**

Partie 2 **Information sur le titre de créance vert**

Partie 3 **Titre de créance complexe Alizé ECO**

- Mécanismes
- Scénarios
- Caractéristiques
- Avantages/Inconvénients
- Caractéristiques
- Facteurs de risques
- A noter
- Eligibilité et souscription
- A retenir
- Période de commercialisation et mise en marché

Partie 4 **Simulations et annexes**

- Simulations historiques
- Comportement de la valeur de marché du titre avant l'échéance

PARTIE 1- LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY



- Présentation du Fonds
- Sélection de valeurs
- Gestion du risque
- Dividendes
- Caractéristiques et performance

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

Le fonds Mirova EECO (ISIN LU2341724768), sous-jacent de l'offre Alizé ECO : Points clés

Un fonds action à fort impact sur la thématique climat :

1. Une sélection d'entreprises européennes apportant des solutions à la décarbonation de l'économie et dont les activités **contribuent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable («ODD»)***.
2. Une recherche d'**alignement du portefeuille avec un scénario 2°C****
3. Une sélection de titres qui peuvent démontrer des pratiques positives également sur les critères ESG***

Le gérant a une approche d'investissement cherchant à :

4. Délivrer une performance supérieure aux marchés actions européens, et
5. Gérer plus efficacement les risques.
6. Cette stratégie sera délivrée en utilisant notamment des dérivés (swaps).

ODD* auxquels contribuent le fonds :



* Les Objectifs de Développement Durable ont été adoptés par l'ONU en 2005, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Pour avoir un aperçu de tous les ODD (1-17), consulter le site Web de l'ONU : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

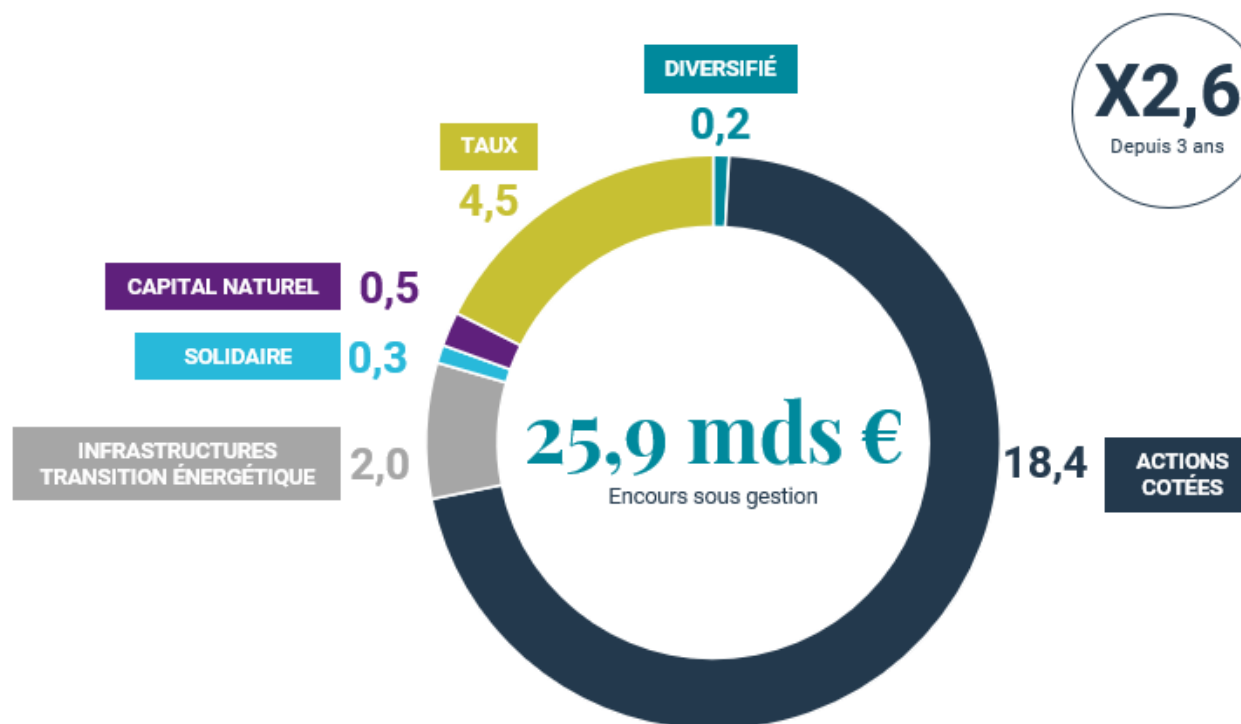
** Cet objectif correspond aux plans d'actions mis en place pour respecter l'Accord de Paris (hausse qu'il ne faudrait pas dépasser pour la température moyenne de la planète entre 1850 et 2100). Limites internes qui ne sont pas mentionnées dans les documents juridiques du fonds. Mirova peut changer ces limites à tout moment sans préavis.

*** Environnemental, Social, Gouvernance.

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

Mirova, pionnier de l'investissement durable

- Une expertise reconnue depuis 10 ans sur les changements climatiques.
- Plus de 25 milliards d'euros d'encours sous gestion.
- Des gérants-analystes dédiés à la thématique climat soutenus par une équipe de recherche en investissement responsable composée de plus de 10 analystes.
- 100 % des fonds couverts par la réglementation SFDR.



Source : Mirova et ses affiliés au 30 septembre 2021

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

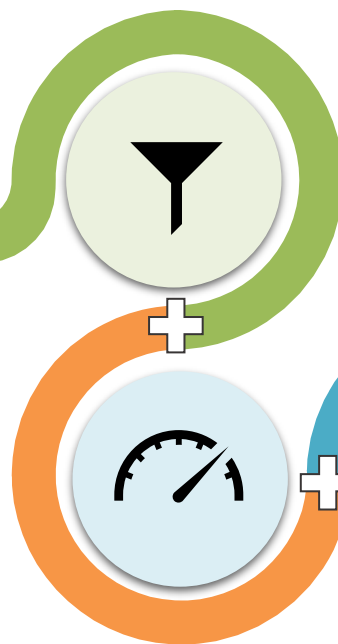
Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

Le fonds Mirova EECO (ISIN LU2341724768) : Une stratégie d'investissement thématique responsable, axée sur des sociétés européennes qui proposent des solutions bas carbone.

Gestion du risque

L'exposition au portefeuille d'actions pourra être adaptée en fonction du niveau de risque du marché action.



Sélection de valeurs

Sélection, selon la philosophie d'investissement de Mirova, de sociétés participant à la **décarbonation de l'économie et/ou dont les activités contribuent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable**. Une analyse fondamentale robuste, combinant des critères financiers et ESG pour chaque titre.

Dividendes

Tous les dividendes nets (versés au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance par les sociétés composant le Fonds) sont intégrés au Fonds, et un **montant fixe équivalent à 5 % par an** est soustrait, sur une base trimestrielle.

Fonds Mirova EECO

Sous-jacent de l'offre Alizé ECO, le fonds Mirova EECO offre une exposition à une sélection de valeurs sur la thématique climat.



Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)



Sélection de valeurs

Philosophie d'investissement : une gestion active fondamentale centrée sur les ODD* et l'innovation

NOS OBJECTIFS

Concilier recherche de performance financière et impact environnemental et social

Une performance
supérieure
à celle des marchés
financiers actions européens
dans une allocation de
risque définie

Un impact
environnemental et
social positif de nos
portefeuilles

Un alignement des
portefeuilles
avec un scénario 2°C*/**

*Correspond aux plans d'actions mis en place pour respecter l'Accord de Paris, c'est-à-dire la hausse qu'il ne faudrait pas dépasser pour la température moyenne de la planète entre 1850 et 2100. **Limites internes qui ne sont pas mentionnées dans les documents juridiques du fonds. Mirova peut changer ces limites à tout moment sans préavis. **Les éléments communiqués reflètent l'opinion de Mirova.**

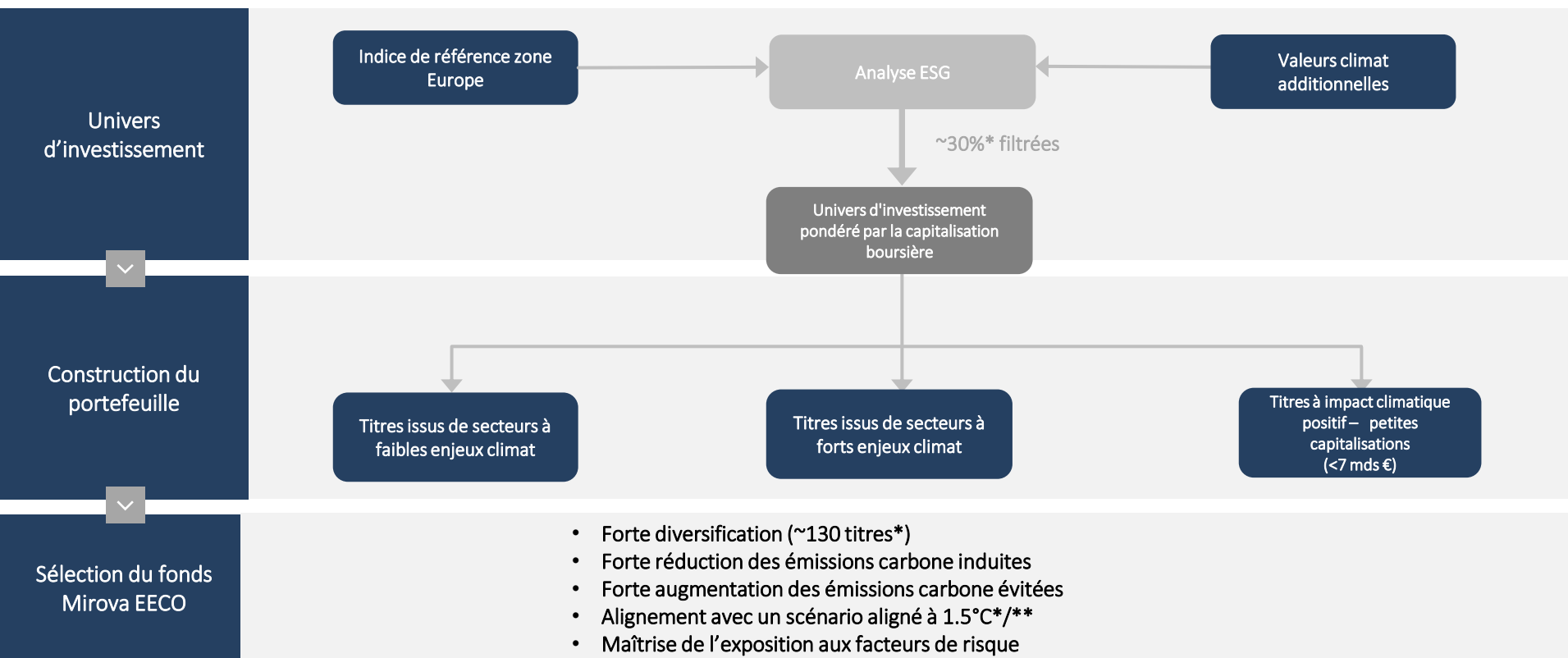
Source : Mirova

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)



Sélection de valeurs



*Limites internes qui ne sont pas mentionnées dans les documents juridiques du fonds. Mirova peut changer ces limites à tout moment sans préavis.

**Correspond aux plans d'actions mis en place pour respecter l'Accord de Paris (hausse qu'il ne faudrait pas dépasser pour la température moyenne de la planète entre 1850 et 2100). Les données mentionnées reflètent la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis. Source : Mirova

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

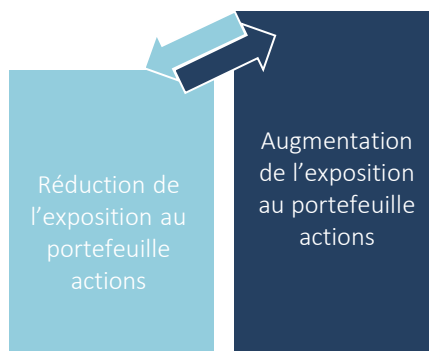


Gestion du risque

L'exposition au portefeuille d'actions pourra être adaptée en fonction du niveau de risque du marché action.

Une exposition prudente
lorsque la volatilité du
portefeuille est élevée...

Lorsque le risque a été identifié (volatilité élevée), l'allocation au portefeuille actions est réduite et redirigée vers le marché monétaire.



Ajustement quotidien

...et opportuniste lorsque la
volatilité du portefeuille est
faible.

Lorsque les niveaux de risque sont faibles (volatilité faible), l'allocation au portefeuille actions est augmentée

A quoi sert ce mécanisme ?

Plutôt que d'être directement liée aux performances du portefeuille au travers d'une exposition constante, l'exposition sera **ajustée chaque jour**. Ainsi, chaque jour, la volatilité du portefeuille sera déterminée et l'exposition au portefeuille sera ajustée en conséquence. Cela permet de conserver un profil de risque limité en période de forte volatilité, et de profiter du dynamisme des marchés action dès que cette dernière est faible, sans risque de monétarisation.

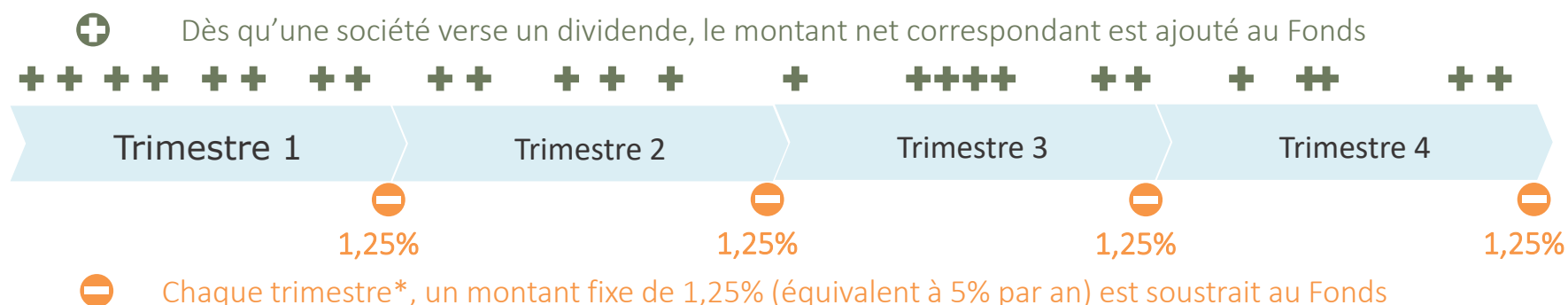
Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

Dividendes

Les dividendes nets versés par les sociétés composant le portefeuille sont intégrés au fil de l'eau au Fonds et un **montant fixe équivalent à 5% par an est soustrait, sur une base trimestrielle**. La moyenne des dividendes intégrés au Fonds peut être inférieure ou supérieure à 5 %.

Illustration sur 1 an :



*Dates spécifiées dans le prospectus du Fonds

Pourquoi un montant de dividendes fixé à l'avance convient bien aux produits à formule ?

En général, le **dividende de l'année en cours est bien estimé au moment de la construction de la formule** et le risque de révision est donc faible. A l'inverse, pour les années suivantes, les estimations des **dividendes futurs sont très approximatives** et le trading se doit d'être **conservateur** lors de la prise en compte de ces estimations.

→ **Un montant de dividendes fixé à l'avance permet d'éliminer cette incertitude sur les dividendes futurs et donc d'améliorer la formule offerte à l'investisseur.**

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)



Fonds Mirova EECO : caractéristiques et performances

Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Fonds Mirova EECO consiste à générer une performance supérieure aux marchés actions européens grâce à des investissements dans des sociétés contribuant à relever le défi de la transition énergétique et répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de la société de gestion.
Stratégie d'investissement	Le fonds est exposé dans des sociétés européennes proposant des solutions bas carbone ou efficientes en matière d'émissions carbone
Date de création	20/05/2021
Gestionnaire	Mirova
Enregistrement	France, Luxembourg (à venir)
Valorisation	Quotidienne
Valeur liquidative	Le Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Sa valeur liquidative tient compte de frais de gestion de 0,70 % par an et de la politique de distribution des dividendes suivante : tous les dividendes nets (versés au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance par les sociétés composant le Fonds) sont intégrés au Fonds, puis un montant fixe équivalent à 5 % par an est soustrait, sur une base trimestrielle. Le dividende moyen réinvesti dans le Fonds peut être inférieur ou supérieur à 5 %.
Risques	Voir slide 34

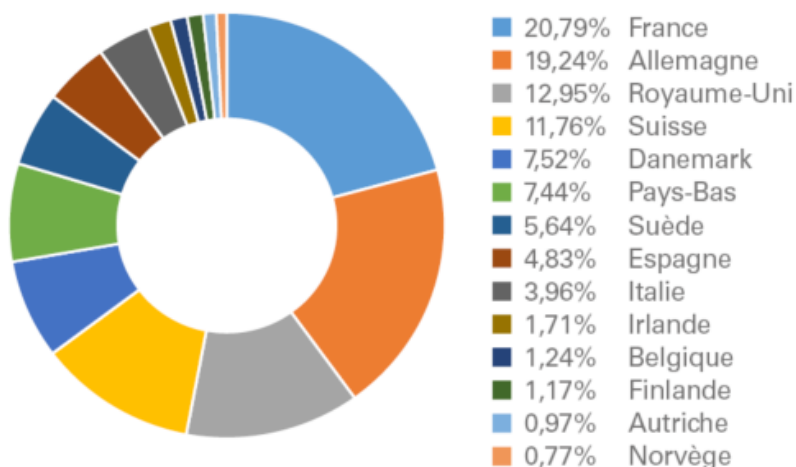
Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)

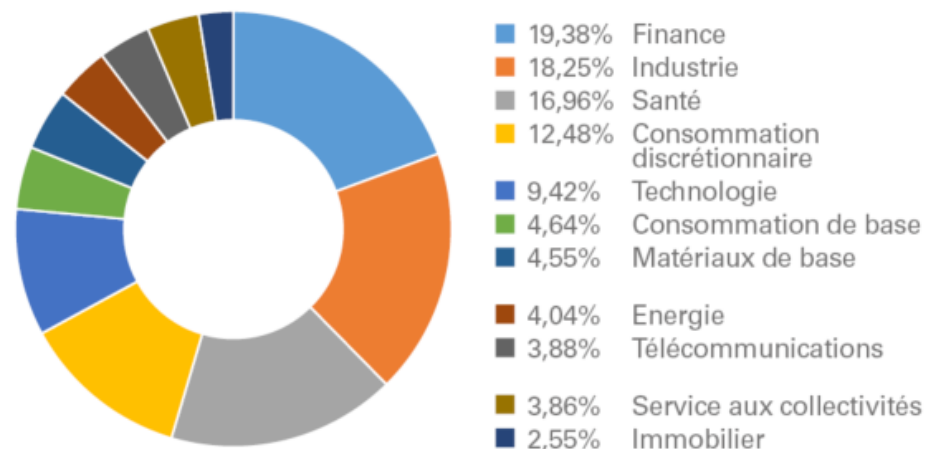
Fonds Mirova EECO : caractéristiques et performances

Données citées à titre illustratif uniquement

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Les données mentionnées reflètent la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis.

Sources : Bloomberg, Mirova, au 18 octobre 2021

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)



Fonds Mirova EECO : caractéristiques et performances

Données citées à titre illustratif uniquement

Reconstitution des performances historiques⁽¹⁾



— Mirova Equity Europe Climate Opportunity Fund

	Performance 1 an	Performance annualisée 3 ans	Performance annualisée 5 ans	Performance annualisée 8 ans	Performance YTD
Fonds Mirova EECO	17,60%	24,96%	26,46%	19,32%	12,01%

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

(1) Les performances passées du fonds Mirova EECO sont issues de backtests entre le 5 février 2010 et le 20 mai 2021. L'historique avant la date de lancement du Fonds Mirova EECO a été obtenu via l'historique du Fonds Mirova Europe Climate Ambition, auquel ont été ajoutées les règles de gestion en vigueur pour le Fonds Mirova EECO.

Sources : Natixis, Mirova, Bloomberg au 15/10/2021

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

LE SOUS-JACENT : FONDS MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY (EECO)



Fonds Mirova EECO : caractéristiques et performances

Les 10 premières lignes du portefeuille

NOM	Pays	Secteur	Weight
ASML HOLDING NV	Pays-Bas	Technologie	4,26%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Suisse	Santé	3,56%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	France	Consommation discrétionnaire	3,28%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	France	Industrie	2,73%
SIEMENS AG-REG	Allemagne	Industrie	2,67%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Espagne	Finance	2,46%
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Danemark	Energie	2,37%
ALLIANZ SE-REG	Allemagne	Finance	2,36%
NOVO NORDISK A/S-B	Danemark	Santé	2,09%
ASTRAZENECA PLC	Royaume-Uni	Santé	1,94%

Source : Natixis, Mirova, au 18 octobre 2021

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

PARTIE 2 – LE TITRE DE CRÉANCE VERT

- Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?
- Engagements et principes d' Alizé ECO
- Exemples de projets éligibles

LE TITRE DE CRÉANCE VERT

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. La nouvelle offre Alizé ECO est un titre de créance vert* qui s'inscrit dans cette démarche et permet aux investisseurs de s'engager en faveur de la transition énergétique.

Qu'est-ce qu'un titre de créance vert* ?

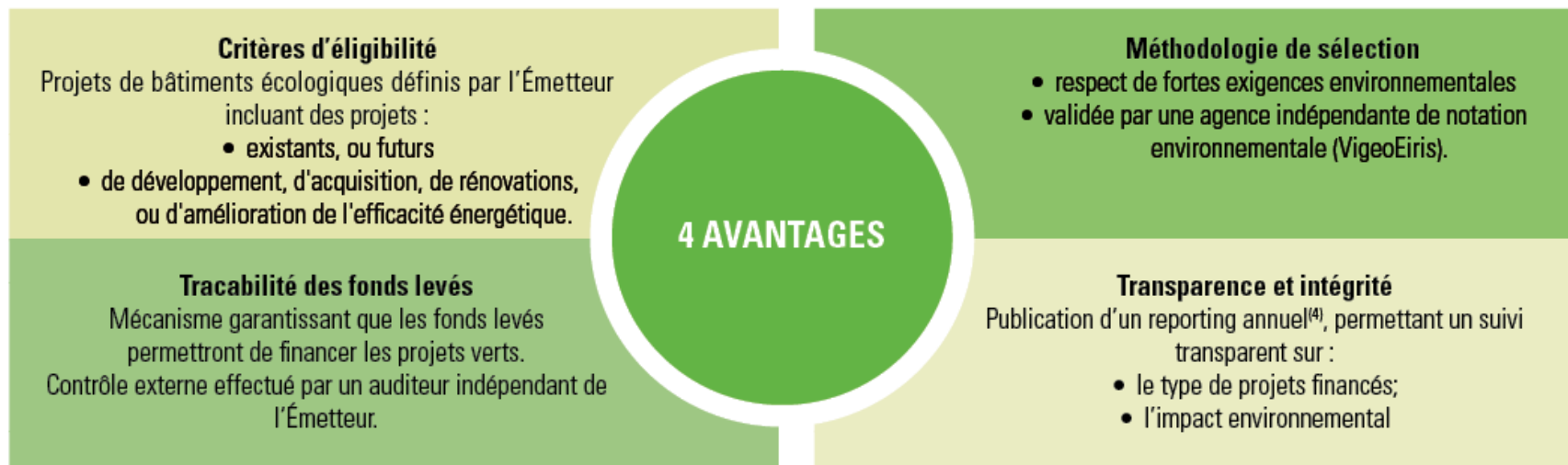
- Il s'agit d'un titre de créance destinée à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif.
-
- Il est émis par une institution. Dans le cadre d'Alizé ECO il s'agit de la banque Natixis (l'émetteur).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations** sur :
 - l'utilisation et la gestion des fonds,
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - le reporting.

* Le facteur de risque associé au titre de créance vert est précisé dans la section Facteurs de Risque page 33

** Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

ENGAGEMENTS ET PRINCIPES D'ALIZÉ ECO

Alizé ECO émis par Natixis, finance ou refinance des prêts pour des projets de développement, d'acquisition ou de rénovations de bâtiments écologiques. Les biens immobiliers éligibles sont de type résidentiel, commercial, de service public ou de loisirs. Les bâtiments servant aux industries avec un impact environnemental négatif (énergies fossiles) et les résidences secondaires sont exclus du programme éligible.



* Consulter le document cadre relatif aux titres de créance verts sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>

(4) Publication du reporting annuel sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes> et sur les sites <https://www.ce.natixis.com/>

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

EXEMPLES DE PROJETS ÉLIGIBLES



**Construction d'un bâtiment à énergie positive
(aligné sur les labels français et européens).**



**Installation d'un panneau photovoltaïque sur le
toit d'une résidence.**



**Rénovation pour améliorer l'isolation et diminuer
la consommation d'énergies.**

PARTIE 3 – ALIZÉ ECO

- Mécanisme
- Scénarios
- Caractéristiques
- Avantages/Inconvénients/Facteurs de risques
- Conflits d'intérêts potentiels
- Eligibilité et souscription
- A retenir
- Période de commercialisation et mise en marché

PARTIE 3 – ALIZÉ ECO

▶ Avec Alizé ECO, l'investisseur s'expose au marché actions européen. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur Natixis et à l'évolution du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity (« le Fonds »). La politique de distribution des dividendes est la suivante : tous les dividendes nets (versés au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance par les sociétés composant le Fonds) sont intégrés au Fonds, puis un montant fixe équivalent à 5 % par an est soustrait, sur une base trimestrielle. La moyenne des dividendes intégrés au Fonds peut être inférieure ou supérieure à 5 %.

Dans l'ensemble de cette présentation, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres ordinaires et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Alizé ECO dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur Natixis. **Le remboursement anticipé ne relève pas du choix de votre client.** Il est soumis à l'évolution du Fonds aux Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé et est donc réalisé automatiquement sans intervention de la part de votre client. Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, le produit s'arrête automatiquement. A cette occasion, votre client recevra une lettre d'information. S'il n'y a pas de remboursement automatique anticipé, le produit continue.

En cas de sortie avant l'échéance, votre client peut subir un risque de perte en capital.

A noter que sur toute la brochure commerciale et sur le kit, les TRA présentés sont calculés à partir de la date d'émission (15 juillet 2022), alors que les TRA présentés sur le DIC sont calculés (comme le demande l'ESMA) à partir de la date de production du document (21/10/2021), engendrant ainsi des différences entre ces documents dans l'affichage des TRA.

MÉCANISMES

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des valeurs liquidatives du Fonds publiées aux dates suivantes : 13, 14 et 15 juillet 2022.

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL DÈS LA 3^E ANNÉE :

De l'année 3 à 7, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé¹, la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 90 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et Alizé ECO s'arrête sans intervention de l'investisseur. Celui-ci bénéficie à la Date de Remboursement Automatique Anticipé² correspondante :

de son Capital initial augmenté d'un gain de 4,50 %* par année écoulée
(voir tableau des TRA** en page suivante)

Le remboursement anticipé ne relève pas du choix de votre client. Il est soumis à l'évolution du Fonds aux Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé¹ et est donc réalisé automatiquement sans intervention de la part de votre client. Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, le produit financier s'arrête automatiquement. A cette occasion, votre client recevra une lettre d'information envoyée par la société distributrice.

¹ Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé : 20 juin 2025, 19 juin 2026, 18 juin 2027, 16 juin 2028, 15 juin 2029.

² Dates de Remboursement Automatique Anticipé : 11 juillet 2025, 10 juillet 2026, 9 juillet 2027, 7 juillet 2028, 6 juillet 2029.

*Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

** TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

MÉCANISMES

Niveau de remboursement et Taux de Rendement Annualisé par année de remboursement automatique anticipé

Année de remboursement automatique anticipé	Niveau de remboursement	TRA en compte-titre*	TRA en assurance vie*
3	113,50 %	4,32 %	3,28 %
4	118,00 %	4,24 %	3,20 %
5	122,50 %	4,15 %	3,11 %
6	127,00 %	4,08 %	3,04 %
7	131,50 %	4,00 %	2,96 %

* TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

MÉCANISMES

TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % à 0,40 % par an (selon le contrat), et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

	Échéances anticipées					Echéance finale		
						Remboursement à l'échéance de la 8 ^e année A la Date d'Évaluation Finale, le 21 juin 2030		
	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Si la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 60% de son Niveau Initial (soit une baisse strictement supérieure à 40%), l'investisseur dispose le 12 juillet 2030	Si la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 90 % de son Niveau Initial mais supérieure ou égale à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 12 juillet 2030	Si la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 90 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 12 juillet 2030
TRA brut (avant FGSE)	4,32%	4,24%	4,15%	4,08%	4,00%	-7,20% (exemple si l'indice a baissé de 45%)	0%	3,92%
TRA net si FGSE = 1,00%	3,28%	3,20%	3,11%	3,04%	2,96%	-8,13%	-1,00%	2,88%
TRA net si FGSE = 0,90%	3,38%	3,30%	3,22%	3,14%	3,06%	-8,04%	-0,90%	2,98%
TRA net si FGSE = 0,80%	3,49%	3,41%	3,32%	3,25%	3,17%	-7,95%	-0,80%	3,09%
TRA net si FGSE = 0,70%	3,59%	3,51%	3,42%	3,35%	3,27%	-7,85%	-0,70%	3,19%
TRA net si FGSE = 0,60%	3,70%	3,61%	3,53%	3,45%	3,38%	-7,76%	-0,60%	3,30%
TRA net si FGSE = 0,50%	3,80%	3,72%	3,63%	3,56%	3,48%	-7,67%	-0,50%	3,40%
TRA net si FGSE = 0,40%	3,91%	3,82%	3,74%	3,66%	3,58%	-7,57%	-0,40%	3,50%

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

MÉCANISMES

REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE DE LA 8^E ANNÉE (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

A la Date d'Évaluation Finale, le 21 juin 2030, on observe la valeur liquidative du Fonds par rapport à son Niveau Initial.

- Si la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 60 % de son Niveau Initial (soit une baisse strictement supérieure à 40 %), l'investisseur reçoit le 12 juillet 2030 :

son Capital initial diminué de la performance finale du Fonds

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital pouvant être totale.

Par exemple, si le Fonds a baissé de 45 %, l'investisseur subit une perte en capital de 45 %, soit un remboursement final à 55 % de son Capital initial (soit un TRA en compte-titres de -7,20 % et un TRA* en assurance vie de -8,13 %)*

- Si la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 90 % de son Niveau Initial mais supérieure ou égale à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 12 juillet 2030 :

de son Capital initial

(soit un TRA en compte-titres de 0 % et un TRA* en assurance vie de -1 %)*

- Si la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 90 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 12 juillet 2030 :

de son Capital initial augmenté d'un gain final de 36 %, soit un remboursement de 136 %

(soit un TRA en compte-titres de 3,92 % et un TRA* en assurance vie de 2,88 %)*

Pour bénéficier d'une protection de son Capital initial à l'échéance jusqu'à une baisse de 40 % (inclus) du Fonds, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 4,50 % de la Valeur Nominale par année écoulée et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse du Fonds (**effet de plafonnement du gain**).

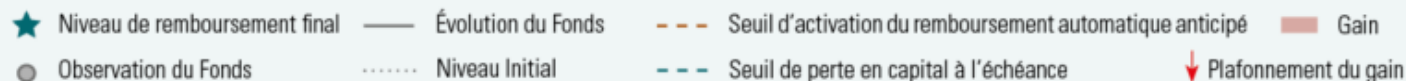
* TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

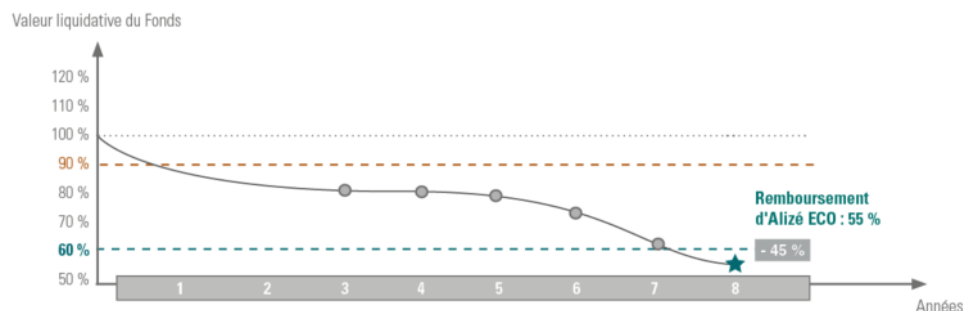
Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

SCÉNARIO DÉFAVORABLE



Cas défavorable : Hypothèse d'un remboursement automatique anticipé non activé et baisse du Fonds, baisse de plus de 40 % à la Date d'Évaluation Finale

- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, la valeur liquidative du Fonds est inférieure à 90 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Évaluation Finale, la valeur liquidative du Fonds est égale à 55% du Niveau Initial (soit une baisse de 45 %).
- L'investisseur subit une perte en capital équivalente à celle du Fonds, soit une perte de 45 %.



Remboursement final : 55 % du Capital initial*

TRA** en compte-titres : -7,20 % (identique à un investissement direct dans le Fonds)

TRA** en assurance vie : -8,13 %

* Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

** TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

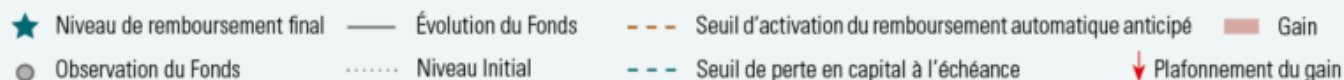
TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Alizé ECO. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

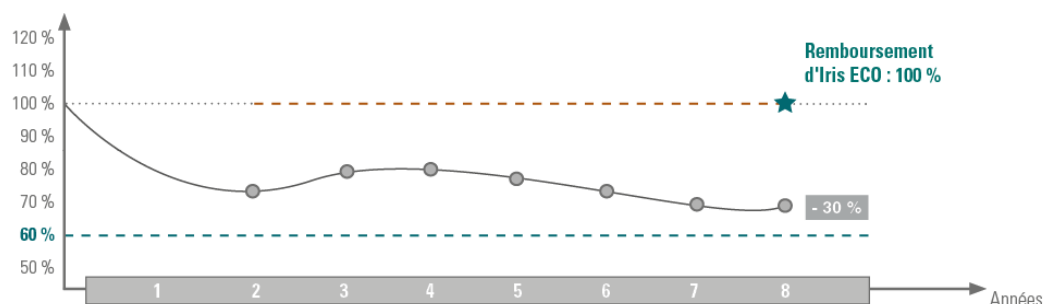
SCÉNARIO MÉDIAN



Cas médian : hypothèse d'un remboursement automatique non activé et baisse du Fonds, baisse de moins de 40 % à la Date d'Évaluation

- À chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé, la valeur liquidative du Fonds est inférieure à 90 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Evaluation Finale, la valeur liquidative du Fonds est égale à 70% de son Niveau Initial (soit une baisse de 30%).
- À l'échéance, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du Fonds.

Valeur liquidative du Fonds



Remboursement final : 100 % du Capital initial*

*TRA** en compte-titres : 0 % (contre -4,36 % pour un investissement direct dans le Fonds)*

*TRA** en assurance vie : - 1 %*

* Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

** TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

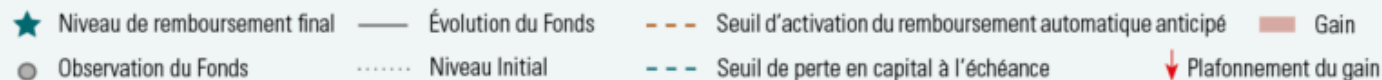
TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Alizé ECO. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

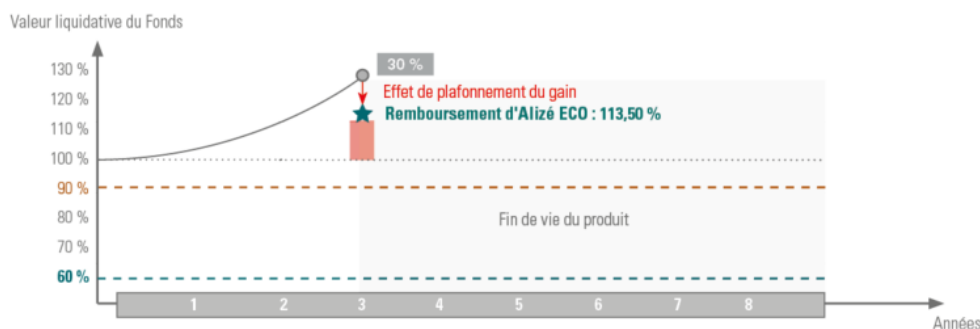
Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

SCÉNARIO FAVORABLE



Cas favorable : hypothèse d'un remboursement automatique anticipé activé et forte hausse du Fonds (plafonnement du gain)

- En année 3, à la 1^{re} Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé, la valeur liquidative du Fonds est égale à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. Alizé ECO s'arrête.
- L'investisseur reçoit son Capital initial augmenté d'un gain de 4,50 % par année écoulée. Dans ce scénario **l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du Fonds (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 113,50 % contre 130 % pour un investissement direct dans le Fonds.**



Remboursement automatique anticipé : 113,50 % du Capital initial*

TRA** en compte-titres : 4,32 % (contre 9,17 % pour un investissement direct dans le Fonds)

TRA** en assurance vie : 3,28 %

* Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

** TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Alizé ECO. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

Avantages

- De la 3^e à la 7^e année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 90 % de son Niveau Initial, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur bénéficie de son Capital initial* majoré d'un gain de 4,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 8 ans**, si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (de la 3^e à la 7^e année), et si la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 90 % de son Niveau Initial, **l'investisseur bénéficie de son Capital initial et d'un gain final de 36 %, soit 4,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 8 ans**, si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (de la 3^e à la 7^e année), **l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial**, si la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 90 % de son Niveau Initial mais supérieure ou égale à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale.

** TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).*

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Inconvénients

- Alizé ECO présente **un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** L'investisseur subit une perte en capital si à la Date d'Évaluation Finale, la valeur liquidative du Fonds est strictement inférieure à 60 % de son Niveau Initial. **Cette perte peut être totale.**
- L'évolution de la valeur de marché d'Alizé ECO pourra différer de l'évolution du Fonds. Le rendement d'Alizé ECO à l'échéance est très sensible à une faible variation du Fonds autour des seuils de 60 % et de 90 % de son Niveau Initial.
- La revente d'Alizé ECO en cours de vie à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de Remboursement Automatique Anticipé ne sont pas remplies, s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Dans ce cas, l'investisseur prend un **risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.**
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 4,50 % par année écoulée** (soit un TRA en compte-titres 4,32 % et un TRA en assurance vie maximum de 3,28 %). **L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle du Fonds (Effet de Plafonnement du Gain).**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 3 ans à 8 ans (à partir de la Date de Détermination Initiale).
- **Le Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** Sa valeur liquidative tient compte de frais de gestion de 0,70 % par an et de la politique de distribution des dividendes suivante : tous les dividendes nets (versés au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance par les sociétés composant le Fonds) sont intégrés au Fonds, puis un montant fixe équivalent à 5 % par an est soustrait, sur une base trimestrielle. La moyenne des dividendes intégrés au Fonds peut être inférieure ou supérieure à 5 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance du Fonds en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un sous-jacent dividendes non réinvestis.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance).
- Compte tenu de la durée de la période de commercialisation, les conditions de marché à la date d'émission d'Alizé ECO peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

CARACTÉRISTIQUES

• Caractéristiques

- **Forme juridique : Titre de créance complexe vert présentant un risque de perte en capital¹** en cours de vie et à l'échéance
- **Emetteur :** Natixis² (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations au moment de la rédaction de la brochure)
- **Devise :** Euro (€)
- **Code ISIN :** FR00140066K1
- **Période de Commercialisation :** du 9 décembre 2021 au 1 juillet 2022. Le support est ensuite fermé à la souscription.
- **Valeur Nominale et montant minimum de souscription :** 100 € (brut de frais)
- **Prix d'Emission :** 100 %
- **Prix d'achat :** 100 €
- **Commission d'achat/de rachat :** Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie du titre de créance, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire³.
- **Commission de distribution :** Natixis paiera aux distributeurs une rémunération maximum de 3,60% du montant nominal effectivement placé .
 - Sur les CTO : versé à 100 % aux Caisses d'Epargne
 - Sur l'Assurance-vie :
 - Contrats CNP Assurances : 60 % pour les Caisses d'Epargne pour les contrats en UC
 - Contrats BPCE Vie : entre 74 % et 90 % pour les Caisses d'Epargne pour les contrats en UC

1. Dans l'ensemble de ce kit, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie de capitalisation ou d'un compte titres, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être inférieure aux performances annoncées dans ce kit. Les termes « capital » et « Capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Alizé ECO, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros.

2. Le titre de créance complexe est soumis au risque de défaut et de mise en résolution de Natixis

3. La revente du titre de créance complexe est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage

CARACTÉRISTIQUES

• Caractéristiques (suite)

- **Éligibilité : CTO** : souscription **jusqu'au 1er juillet 2022** inclus. Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. **Non éligible au PEA, éligible à l'assurance-vie et à la capitalisation (contrats multisupports)**
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans à partir de la Date de Détermination Initiale
- **Date d'Émission** : 15 juillet 2022
- **Date de Détermination Initiale** : 13, 14 et 15 juillet 2022
- **Date d'Évaluation Finale** : 21 juin 2030
- **Date d'Échéance** : 12 juillet 2030
- **Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé** : 20 juin 2025, 19 juin 2026, 18 juin 2027, 16 juin 2028, 15 juin 2029.
- **Dates de Remboursement Automatique Anticipé** : 11 juillet 2025, 10 juillet 2026, 9 juillet 2027, 7 juillet 2028, 6 juillet 2029.
- **Sous-jacent** : Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity (code Bloomberg : MECOIDE LX ; Code ISIN : LU2341724768 ; disponible sur www.ce.natixis.com)
- **Lieu d'admission à la cotation des titres** : Euronext Paris
- **Agent de Calcul du titre** : CACEIS Bank Luxembourg
- **Documentation juridique des Titres** : : Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 11 juin 2021 (n° 21-220), mis à jour par le Prospectus de Base 2022 et les Conditions Définitives de l'émission datées du 7 décembre 2021.
- **Règlement / Livraison** : Euroclear France
- **Périodicité et Publication de Valorisation** : Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant. La valorisation est publiée tous les jours et est à disposition du public sur les sites Internet dédiés de Natixis (www.ce.natixis.com).
- **Marché Secondaire** : Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Alizé ECO aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.

FACTEURS DE RISQUES

Principaux facteurs de risques du titre de créance

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. **Alizé ECO** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au sous-jacent** : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risques de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Mirova pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au titre de créance vert** : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créances verts pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance verts.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

FACTEURS DE RISQUES

Principaux facteurs de risques du sous-jacent

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus du fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity, sous-jacent du titre de créance **Alizé ECO**. Le Fonds est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque actions** : risque de baisse de la valeur des actifs du Fonds du fait des choix d'investissement du gérant. Même si le processus de sélection des titres tend à limiter le risque de dépréciation des actions en portefeuille, il se peut que le gérant effectue des investissements dans des titres dont la valeur peut diminuer, ceci entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque sur les instruments financiers dérivés** : le Fonds s'engage dans des transactions de produits dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement selon les modalités et conditions décrites dans le Prospectus du Fonds. Ces produits dérivés comprennent actuellement l'utilisation d'instruments cotés et d'instruments dérivés de gré à gré.
- **Risque en matière de durabilité** : certains événements ou contextes environnementaux, sociaux ou de gouvernance pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (risques physiques, risques de transition, événements sociaux ou les lacunes en matière de gouvernance). Le processus d'investissement du portefeuille fait appel à une approche ESG sophistiquée et contraignante visant à privilégier des titres bien notés du point de vue ESG afin d'atténuer l'impact potentiel des Risques en matière de durabilité sur le rendement du portefeuille.
- **Risque et limites méthodologiques - Investissement ESG** : l'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou exclure des titres pour des raisons non financières. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.
- **Risques de change et de taux d'intérêt** : le Fonds peut être investi dans des titres libellés dans plusieurs devises, qui sont différentes de la devise de référence, ce qui est susceptible de générer une volatilité supplémentaire au niveau de la catégorie d'actions. Par ailleurs, la valeur des éventuels produits de taux détenus par le Fonds est de nature à augmenter ou à diminuer en fonction des fluctuations des taux d'intérêt.

À NOTER

Conflits d'intérêt potentiels

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts, qui sont en partie réduits par l'existence d'un dispositif de barrières à l'information. Ces entités sont gérées de manière indépendantes.

Natixis Investment Managers SA est gérant du fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity, sous-jacent d'Alizé ECO, et a délégué la gestion financière du Fonds à Mirova. Natixis Investments Managers SA et Mirova sont des filiales de Natixis Investment Managers, filiale de Natixis. Natixis est une filiale de BPCE. Natixis est investisseur du fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity.

Natixis agit dans le cadre d'opérations de couverture sur le sous-jacent des titres de créance. Des coûts de structuration sont versés à Mirova d'un montant maximum de 0,15% par an du montant nominal des titres de créance.

Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit sont actionnaires de BPCE, qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur Natixis. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, BPCE, BPCE Vie, Natixis Assurances, Natixis Life et CNP Assurances qui référence ce produit en unité de compte au sein de ses contrats d'assurance-vie et de capitalisation :

- BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unité de compte au sein de ses contrats d'assurance-vie et de capitalisation.
- BPCE Vie et Natixis Life, qui référencent ce support financier en unité de compte au sein de ses contrats d'assurance-vie et de capitalisation, sont une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur d'Alizé ECO en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances pouvant décider d'acquiescer ce titre de créance.

À NOTER

Bulletin de Souscription et DIC : explications sur les coûts

Les coûts affichés sur le Bulletin de Souscription et sur le DIC ne sont pas identiques. En effet, ils répondent à deux méthodologies différentes définies par deux réglementations différentes (Priips et MIFID 2).

- Dans le DIC (méthodologie Priips), sont affichées des réductions en rendement (RIY : reduction in Yield) sur la base des Scénarios intermédiaires de l'instrument financier. Elles sont calculées à 3 dates différentes (1 an, mi- vie et échéance) en cas de sortie du produit.
- Dans le Bulletin de Souscription (méthodologie MIFID 2), sont pris en compte l'ensemble des coûts liés à l'instrument financier et au service d'investissement supportés par le client pendant l'intégralité de la durée de vie du produit.

A noter : mise à jour du Prospectus de Base

- Un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base du 11 juin 2021 sera publié au plus tard le 10 juin 2022 (le « Prospectus de Base 2022 ») et des suppléments au Prospectus de Base 2022 pourraient être publiés avant le 15 juillet 2022 (date de l'émission). Le Prospectus de Base 2022 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF, sur le site dédié de Natixis et sur demande écrite auprès de l'Emetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2022 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2022 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2022 ou celle du supplément précité. Les Caisses d'Épargne aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2022 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

ÉLIGIBILITÉ ET SOUSCRIPTION

Eligibilité Assurance-Vie et capitalisation (contrats multisupports):

- **Eligible chez CNP Assurances**
 - Souscription jusqu'au 1^{er} juillet 2022 inclus sur les contrats **Nuances Plus**, **Nuances Privilège** et **Nuances Capi**
 - Souscription jusqu'au 20 juin 2022 inclus sur le contrat **Océor Harmonie**
- **Eligible chez BPCE Vie**
 - Souscription jusqu'au 1^{er} juillet 2022 inclus sur les contrats **Millevie Premium**, **Millevie Premium 2**, **Millevie Capi**, **Millevie Capi 2** (hors réseau BPCE international) , **Millevie Infinie**, **Millevie Infinie 2** (date limite de réception des ordres papier chez l'assureur : 5 juillet 2022)
- **Eligible chez LMP / CNP Patrimoine**
 - Réception des dossiers chez Natixis Wealth Management
 - Souscription jusqu'au 24 juin 2022 (*Date limite de réception du dossier complet et conforme chez Natixis Wealth Management avant 12h30*)
 - Sur les contrats **Dédiance 1818 Vie / Capi**, **Multiance 1818 Vie / Capi** (en arbitrage et/ou versement complémentaire) chez LMP
 - Sur les contrats **Sélection Cinto Vie / Capi** chez CNP Patrimoine
 - Ne pas tenir en compte de la date précisée dans l'annexe qui correspond au cut off chez l'assureur
 - Produit uniquement ouvert aux clients CE
- **Eligible chez Natixis Life**
 - Au sein des Fonds d'Assurances Spécialisés (FAS) sous certaines conditions
 - Souscriptions jusqu'au 1^{er} juillet 2022 inclus (avec une demande d'envoi des dossiers complets une semaine avant).

ÉLIGIBILITÉ ET SOUSCRIPTION

Les documents à remettre obligatoirement aux clients:

Souscription assurance-vie CNP :

- Le DIC Contrat (à remettre uniquement si la souscription d'Alizé ECO s'effectue dans le cas d'un transfert (ouverture du contrat))
- la brochure commerciale
- le double du questionnaire de compréhension **client**
- le devoir de conseil « Synthèse épargne conseil »
- la fiche d'information assurance vie
- le DIC (Document d'Informations Clés) Alizé ECO

Documents disponibles
dans **MyEAV**

Souscription assurance-vie BPCE Vie :

- Le DIC Contrat + Notice du contrat d'assurance (en cas de nouveau contrat) : à remettre pour toute nouvelle souscription / adhésion
- la brochure commerciale
- le devoir de conseil « Synthèse épargne conseil »
- la fiche d'information assurance vie
- le questionnaire de compréhension client
- le DIC (Document d'Informations Clés) Alizé ECO

Documents disponibles
dans **MyEAV**

Souscription assurance-vie LMP / CNP Patrimoine :

- Le DIC + Notice du contrat d'assurance (en cas de nouveau contrat)
- la brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- le questionnaire de compréhension **client**, et pour les contrats LMP une fiche d'information sur le fonctionnement du produit
- établir 3 exemplaires du devoir de conseil : Le distributeur, l'assureur et Natixis Wealth Management archivent chacun un exemplaire
- signature d'une annexe spécifique pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) dans Alizé ECO
- annexe disponible via **CultureNet** et **Web Atlas**.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

ÉLIGIBILITÉ ET SOUSCRIPTION

Les documents à remettre obligatoirement aux clients en CTO

A destination des clients :

- **La brochure commerciale**
- Le **DIC** (Document d'Informations Clés) : **document précontractuel à remettre avant toute souscription**
- **Le bulletin de souscription**
- **Le Prospectus de Base** doit être remis au clients sur simple demande. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com) et peuvent être demandés auprès de l'émetteur Natixis (Natixis - BP4 - 75060 Paris Cedex 02 France).
- **Le régime fiscal** est également détaillé dans le Prospectus de Base
- **Le document Synthèse épargne- conseil de la banque, le questionnaire de compréhension client, le QCF et le QR.** Ces documents doivent être signés par le client.

ASSURANCE VIE

Conditions spécifiques à la souscription d'Alizé ECO dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation souscrit auprès d'une des entreprises d'assurance référencées par BPCE, entreprises régies par le code des assurances.

Pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation sur le support Alizé ECO en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation multisupport, les conditions suivantes s'appliquent :

- Le support Alizé ECO est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance du 12 juillet 2030. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue. L'adhérent ou le souscripteur peut en effet, prendre **un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale** :
 - **s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel** du montant investi sur le support Alizé ECO avant l'échéance finale prévue ;
 - **s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie** de ce support avant l'échéance finale prévue ;
 - **ou en cas de décès** avant l'échéance finale prévue lorsque la garantie de prévoyance proposée uniquement dans le contrat d'assurance-vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.
- Remboursement Automatique Anticipé du support Alizé ECO : l'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que le Remboursement Automatique Anticipé du support est soumis à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur. Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.

ASSURANCE VIE

Conditions spécifiques à la souscription d'Alizé ECO dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation souscrit auprès d'une des entreprises d'assurance référencées par BPCE, entreprises régies par le code des assurances.

- Remboursement Automatique Anticipé du support Alizé ECO : l'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que le Remboursement Automatique Anticipé du support est soumis à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur. Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.
- Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le support Alizé ECO à une autre date que l'échéance finale, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier du rendement espéré du support Alizé ECO, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.
- **Frais liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation : à toute performance affichée par le support Alizé ECO, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie, de capitalisation doivent être déduits.**
- **Fiscalité applicable à un investissement dans le support Alizé ECO dans les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation :** les dispositions fiscales, en vigueur, propres aux contrats d'assurance-vie ou de capitalisation lui sont applicables.

S'agissant des Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation, nous vous invitons à consulter la rubrique afférente figurant dans ce kit.

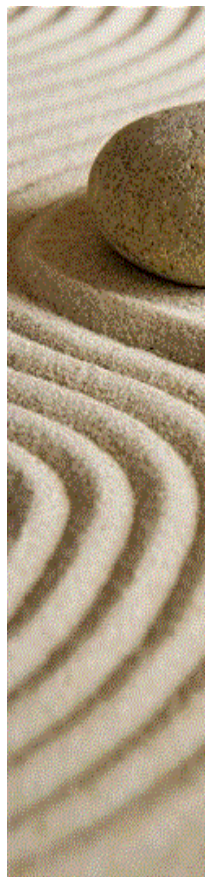
Au sein des contrats de **Natixis Life**, le titre de créance Alizé ECO **ne sera pas admissible en Fonds Externes, mais sera admissible au sein des Fonds d'Assurances Spécialisés (FAS)** sous certaines conditions :

L'intégration du produit sera effectuée sous réserve que :

- le produit réponde au profil de risque du client et à l'analyse de ses besoins
- le client investisse un minimum de 125 000 euros au sein du FAS et qu'il déclare une fortune en valeur mobilière nette de toute dette supérieure à 250 000 euros.

À RETENIR

A qui s'adresse ce produit ?



- Le titre de créance complexe vert Alizé ECO est dédié exclusivement à la **clientèle patrimoniale**.
- **Profil du risque du client:** R3, Alizé ECO est destiné à une clientèle non-professionnelle au sens de la Directive MIF2
- D'une **maturité de 8 ans** (hors période de commercialisation), Alizé ECO offre :
 - une diversification des actifs avec un investissement sur le **marché actions européen**
 - une possibilité de **remboursement automatique anticipé à partir de la 3e année**, avec un **gain de 4,50% par année écoulée, en contrepartie d'un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale**, tout en conservant le remboursement du capital à l'échéance, **si la valeur liquidative du Fonds est supérieure ou égale à 60% du niveau initial**
- **Profil d'investisseur :** Clientèle initiée (C2), Clientèle confirmée (C3), Clientèle experte (C4).
- **Le questionnaire de compréhension client** est obligatoire pour tous les investisseurs
- Il convient de s'assurer auprès du client que la souscription au produit Alizé ECO est en adéquation avec ses besoins, ses objectifs, son niveau de connaissance et d'expérience sur les instruments financiers, sa situation patrimoniale, son appétence pour le risque et son horizon de placement ainsi qu'avec **sa capacité à subir des pertes en capital**.
- **Alizé ECO s'adresse aux investisseurs qui sont prêts à prendre un risque de perte en capital et qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité** (prévoir la possibilité d'une immobilisation des sommes investies durant 8 ans à compter de la Date de Détermination Initiale).
- **Point d'attention** pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation : *pour les clients âgés, notamment à compter de 80 ans, l'attention doit être attirée sur les conséquences liées à la souscription de certains instruments financiers présentant une maturité longue, une faible liquidité ou une période de blocage. En cas de sortie avant l'échéance (rachat total/partiel, arbitrage ou décès de l'assuré entraînant le dénouement du contrat) et en dehors du cas de remboursement anticipé, les clients peuvent perdre l'intégralité de leur capital. Il existe par ailleurs un risque de perte en capital associé à ce produit financier.*
- **La durée de placement de ce produit étant de 8 ans, l'instrument financier doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue. Il n'est pas recommandé de commercialiser ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus.** Le cas échéant, remplir la fiche dédiée si le client âgé de 80 ans ou plus souhaite souscrire.

À RETENIR

Zoom sur la commercialisation d'Alizé ECO auprès de la clientèle :

- Si Alizé ECO est en adéquation avec **les besoins, les objectifs, la situation patrimoniale et fiscale, l'appétence pour le risque, la capacité à subir des pertes et l'horizon de placement** de la clientèle concernée, il est indispensable d'attirer particulièrement l'attention du client sur les caractéristiques du produit, à savoir :
 - Les risques qu'il présente, et notamment le risque de perte en capital, pouvant être partielle ou totale (cf. pages 33- 34)
 - la durée de placement recommandée de 8 ans (hors période de commercialisation),
et ce notamment en raison de sa connaissance et de son expérience des marchés et des instruments financiers
- L'investissement qui sera réalisé par le client devra être **limité à un pourcentage raisonnable de ses avoirs.**
- **CTO : Le produit ayant une durée de vie de 8 ans, il n'est pas recommandé de commercialiser ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus dans le cadre du CTO.**

À RETENIR

Alizé ECO peut être commercialisé par les chargés d'affaires de Gestion Privée, les gestionnaires de clientèle patrimoniale et les responsables de points de vente, sous réserve d'avoir validé la formation « produits complexes ».

Avant de conseiller ce titre de créance à votre client, il convient de respecter les points suivants:

- Le conseiller doit avoir suivi et validé la formation e-learning de commercialisation de produits complexes sur la plateforme **Essentia**.
- Il convient de tenir compte des objectifs et des besoins du client, de sa connaissance et son expérience en matière financière, de son horizon de placement, de son appétence aux risques et de sa capacité de subir des pertes en capital.
- Dans le cas d'un entretien conseil auprès d'une personne morale, il faut que cette dernière détienne un LEI pour réaliser un parcours tablette sous EC PRO avec la prise en compte du résultat du QCF et la détermination de l'adéquation du risque affecté au projet et du profil de risque investisseur.
- **Alizé ECO ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.**
- Si le nouveau QCF au moment de la période de souscription est déjà déployé pour tous les établissements des réseaux CE : veiller à faire compléter au client le questionnaire de compétence financière pour toute nouvelle souscription d'instrument financier quel que soit la date de validité de l'ancien QCF,
- Si certains établissements n'ont pas encore déployé le nouveau QCF : veiller à compléter ou mettre à jour avec le client le questionnaire de compétence financière (si le questionnaire a plus de 2 ans) jusqu'au déploiement du nouveau QCF.
- Le client doit impérativement remplir **correctement** le **questionnaire de compréhension client**. Ce questionnaire permet de s'assurer que le client a bien compris le fonctionnement du produit et de son sous-jacent (pour plus d'information, se référer à la formation e-learning de commercialisation des produits complexes).
- « **Synthèse épargne - conseil de la banque** » inclut le test d'adéquation, les instruments financiers proposés au client ainsi que l'acceptation (ou non) du client (avec la mise en garde si le choix du client n'est pas adapté) et **il doit être signé par le client**.
- **Le conseiller doit obligatoirement remettre la documentation précontractuelle sur les instruments financiers pour informer le client sur les caractéristiques du produit à souscrire ainsi que sur les coûts et charges associés (le document d'informations clés).**

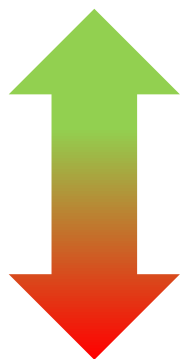
PARTIE 4 – SIMULATIONS ET ANNEXES

6 189 simulations ont été réalisées :

- Les données présentées dans cette partie ont été collectées depuis le 30 janvier 1990 jusqu'au 14 septembre 2021.
- La date de lancement du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity est le 20 mai 2021.
- Pour chacune de ces simulations, nous déterminons la valeur de remboursement d'une structure semblable à Alizé ECO et calculons le Taux de Rendement Annuel (TRA) correspondant.
- Attention, les frais et la fiscalité du cadre d'investissement ne sont pas pris en compte.

SIMULATIONS HISTORIQUES

Taux de Rendement Annuels*

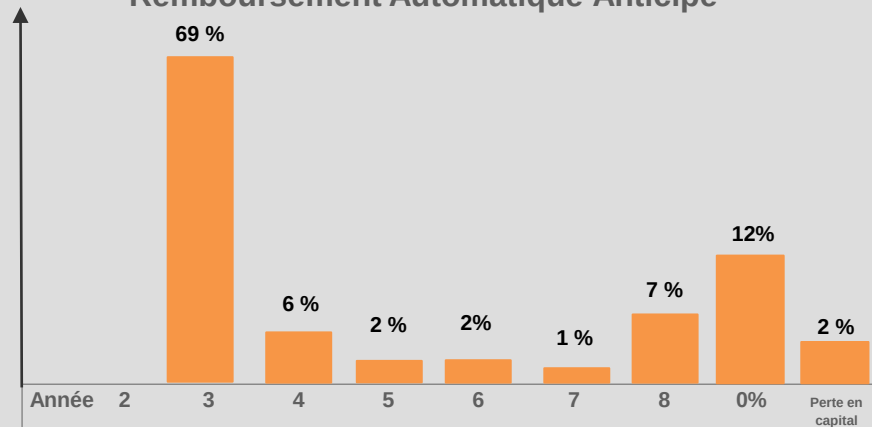


Maximum : + 4,40 % par an

Moyen : + 3,61 % par an

Minimum : -7,74 % par an

Répartition de l'activation du Remboursement Automatique Anticipé



TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Natixis.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

COMPORTEMENT DE LA VALEUR DE MARCHÉ DU TITRE AVANT L'ÉCHÉANCE

Si le produit est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori et pouvant être totale. L'évolution de la valeur de marché d'Alizé ECO pourra différer de l'évolution du fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du titre Alizé ECO et donc le prix pour lequel l'investisseur pourra revendre le titre avant l'échéance (cf. graph page suivante) notamment :

- En cas de **hausse** des taux d'intérêt, la valeur du titre pourra **baisser** (et inversement).
- En cas de **dégradation** des conditions de financement (c'est-à-dire une hausse du « spread de crédit »), la valeur de marché du titre pourra **baisser** (et inversement).
- La valeur de marché du titre ne bénéficie (ou subit) que partiellement de la **hausse** (ou la **baisse**) du Fonds par rapport à la Date de Détermination Initiale (le 13, 14 et 15 juillet 2022).

L'impact de ces paramètres peut se cumuler, et sera d'autant plus **important** que la maturité est **lointaine** (et inversement).

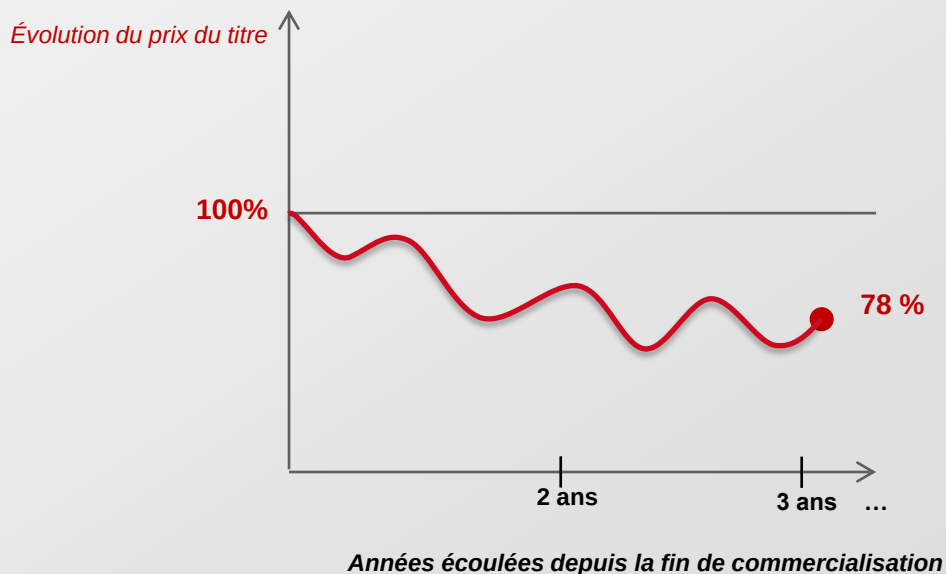


A l'échéance, la formule s'applique et le titre Alizé ECO ne sera pas impactée par les différents paramètres de valorisation.

COMPORTEMENT DE LA VALEUR DE MARCHÉ DU TITRE AVANT L'ÉCHÉANCE

Simulation d'une revente au bout de 3 ans : scénario défavorable

le fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity baisse de 20 % en 3 ans et les taux montent de 2 %, les autres paramètres restent inchangés. Le titre est vendu à 78 % du montant investi initialement.



Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Alizé ECO. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement

FONDS MIROVA EECO ET CONTRIBUTION AUX ODD*

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)* du Fonds Mirova EECO

Piliers Mirova		Importance de la contribution d'un actif aux SDG correspondant à chaque pilier	
ENVIRONNEMENT	STABILITE CLIMATIQUE Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	52%	 
	ECOSYSTEMES Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	26%	 
	RESSOURCES Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	36%	
SOCIAL	BESOINS FONDAMENTAUX Assurer à tous un accès aux besoins de base : alimentation, eau, santé, énergie, logement, assainissement, transport, crédit	15%	     
	BIEN-ETRE Améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice et favoriser l'égalité des chances	28%	     
	TRAVAIL DECENT Offrir à tous un emploi offrant de bonnes conditions de travail, et une intégration sociale	21%	  

17 objectifs de développement durable («ODD») ont été adoptés par l'ONU en 2005, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/

Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Mirova a signé un accord avec l'Université de Cambridge, sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, le Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (comme illustré à gauche). Les mêmes atouts peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

*en % de l'encours avec opinions engagées/positives telles que définies par Mirova

Source : Mirova

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

FONDS MIROVA EECO ET TEMPÉRATURE

Impact sur la température

Impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température

	 Portefeuille	 Indice de référence*
	1,9°C	3,7°C
Emissions induites (tCO ₂ /million€ investi)	87	208
Emissions évitées (tCO ₂ /million€ investi)	29	22
Taux de couverture (% détention)	98%	99%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits.
- Émissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes ».

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre d'évaluation adapté à chaque secteur. Étant donné que les producteurs d'énergie, les secteurs à forte intensité de carbone (énergie, industrie, bâtiments, transports et agriculture) et les entreprises qui produisent des solutions bas carbone ont un potentiel d'impact climatique particulièrement important, ils reçoivent une attention particulière. Ensuite, le bilan carbone individuel de chaque entreprise est agrégé au niveau du portefeuille et retraité pour éviter le double comptage.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site web Mirova <https://www.mirova.com/fr/recherche/demontrer-limpact>

Les données mentionnées reflètent l'opinion de Mirova / la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis.

*Indice de référence : MSCI EUROPE NET TOTAL RETURN EUR INDEX (www.msci.com). Pour plus d'informations sur les limites potentielles de la stratégie extra-financière, veuillez vous référer à la section « risques », et plus particulièrement « Investissements ESG – Risque et Limites méthodologiques » de la présentation. Source : Natixis Investment Managers International

AVERTISSEMENT

Ce document de mise en marché et de formation est à usage strictement interne; il est strictement informatif et confidentiel. Ce document est exclusivement destiné à un usage interne au sein du réseau Caisses d'Epargne. Les informations contenues dans ce document ont été établies par Natixis pour le seul besoin de formation des conseillers dédiés à la clientèle patrimoniale du réseau Caisse d'Epargne. Natixis accepte de mettre ce document à disposition desdits conseillers qui s'engagent à ne pas le réutiliser, le reproduire ou le diffuser à un tiers. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction. Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information, il ne comporte aucune offre d'achat ou de vente d'instruments financiers ni aucune prestation de conseil, notamment en matière de service d'investissement, et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé en interne et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un client ou à un tiers en particulier. Il ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Ce document ne constitue pas non plus une recherche en investissement ni un rapport de recherche indépendant.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux clients, aux clients potentiels et plus généralement à tout tiers. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations contenues dans ce document, notamment mais non exclusivement les chiffres, performances, simulations, taux, risques sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

En tout état de cause, il appartient à chaque destinataire de ce document de recueillir les avis internes et externes nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour procéder à une évaluation indépendante des informations contenues dans ce document afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

En conséquence Natixis décline toute responsabilité :

- en cas d'imprécision, inexactitude, erreur ou omission portant sur des informations disponibles ;
- pour tous dommages, directs et/ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, nature ou conséquences, provoqués à raison de l'accès à ce document ;
- de décision prises sur la base d'une information contenue dans ce document et de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers non destinataire de ce document.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Document à usage strictement interne • NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS • Offre exclusivement dédiée à la clientèle patrimoniale

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement